

Appel à projets 2020

Femmes et sport, vers un nouveau départ !

Intégrer l'activité physique ou sportive dans le parcours de reconstruction des femmes et des jeunes filles vulnérables

Date limite de transmission des dossiers : 5 février 2020

Contexte

Les situations de pauvreté peuvent toucher les hommes comme les femmes. Elles sont toutefois davantage marquées chez les femmes, dans des contextes de vulnérabilité aux conséquences plus lourdes sur les territoires fragilisés. Cette pauvreté économique s'accompagne souvent d'une précarité sociale, culturelle, professionnelle qui peut freiner le déploiement des capacités. Le niveau de revenu des femmes est plus faible dans les quartiers populaires et dans les territoires ruraux fragilisés. Elles sont alors moins autonomes économiquement, potentiellement plus vulnérables et davantage exposées aux violences. Elles sont par ailleurs mères plus jeunes et un tiers d'entre elles sont cheffes de familles monoparentales et vivent en dessous du seuil de pauvreté.

Les jeunes filles de ces territoires sont souvent plus vulnérables que les garçons à l'adolescence : elles se construisent à partir de l'image que leur renvoie des personnes signifiantes, souvent leurs mères, elles-mêmes en situation de fragilité. L'adolescence chez les filles, période de bouleversements physiques et psychologiques, révèle souvent un mal-être qui, s'il n'est pas identifié et accompagné, peut conduire à des comportements à risques. Les familles ne disposent pas nécessairement des ressources pour aider leur enfant à dépasser ses difficultés.

Les jeunes filles et les femmes en situation de vulnérabilité ont besoin d'un accompagnement plus spécifique pour reprendre confiance en soi, accepter son image corporelle et envisager un avenir plus serein. Les activités physiques ou

sportives sont des outils reconnus pour lever les difficultés rencontrées par les femmes et les filles, lorsqu'elles sont pleinement intégrées à un parcours d'insertion ou de remobilisation.

L'intervenant sportif, le travailleur social et/ou le professionnel de santé¹, lorsqu'ils agissent en équipe et au service de la personne, dans une approche pluridisciplinaire, sont les clés de voûte d'un parcours d'insertion réussi.

Objectifs

La Fondation de France soutiendra des projets ayant pour objectif d'**utiliser l'activité physique ou sportive à destination de femmes ou de jeunes filles présentant des vulnérabilités pour :**

- améliorer leur parcours global d'insertion ;
- favoriser la (re)construction de l'estime de soi ;
- participer à la réappropriation de l'image corporelle ;
- favoriser la (re)découverte d'une capacité à agir.

L'expérience montre que la réussite de tels projets passe par plusieurs facteurs : excellente connaissance du territoire, nécessité d'une approche pluridisciplinaire concertée (sportive et éducative, sanitaire, sociale...), capacité à adapter son projet en fonction des évolutions et besoins des femmes ou des jeunes filles, construction de partenariats spécifiques, mobilisation des femmes ou des jeunes filles et de leur entourage par l'équipe dès la conception du projet.

¹**Avertissement de lecture** : Nous attirons votre attention sur le fait que nous avons choisi, par commodité de lecture, le genre masculin pour les fonctions ou noms de métiers. Ceux-ci peuvent être cependant occupés par des femmes comme par des hommes.

Le projet peut inclure, outre la pratique sportive et l'accompagnement sanitaire et/ou social, des actions de capitalisation et de mise en réseau des acteurs sur cette thématique.

Qui peut répondre ?

Tout organisme à but non lucratif engagé dans une démarche visant à accompagner des femmes ou des jeunes filles de manière spécifique et pouvant justifier d'un ancrage associatif sur le territoire concerné.

Les critères de sélection

Les projets présélectionnés feront l'objet d'une instruction sur la base des critères suivants :

- qualité de la réflexion, de la démarche et de l'investissement de l'équipe pluridisciplinaire portant le projet ;
- capacité à pré-identifier les femmes ou les jeunes filles, et à analyser leurs besoins au regard de leur situation socio-économique ;
- modalités de construction et d'inscription de l'action dans des dispositifs formalisés de prise en charge sociale ou de soins ;
- capacité à démontrer comment l'activité physique fait partie intégrante du parcours de reconstruction/réparation/remobilisation co-construit entre l'équipe sociale et/ou soignante, les professionnels de l'activité physique et sportive et la personne. Le projet devra justifier d'une collaboration réelle et constante entre tous les acteurs de champs disciplinaires distincts mobilisés au service des personnes accompagnées ;
- aptitude à démontrer les impacts recherchés dans l'articulation de l'approche sociale/sanitaire et sportive construite au service des femmes ou des jeunes filles ;
- démonstration de l'opportunité de la demande par rapport aux constats et aux besoins repérés : pertinence du diagnostic, adéquation de la réponse, expérience et ancrage territorial du porteur de projet ;
- opportunité de développement dans la durée et/ou de reproductibilité ;
- pertinence de la démarche de suivi et d'évaluation tout au long du projet.

Aides méthodologiques complémentaires



Accompagner les acteurs de terrain

Attentive aux difficultés rencontrées par certains acteurs de terrain, la Fondation de France peut, dans certains cas, accorder un appui méthodologique **m+**. Il se traduit par une aide financière, complémentaire à la subvention accordée dans le cadre de l'appel à projets. Comme la subvention, cette aide est soumise à l'avis du comité d'experts. Il s'agit de mettre à disposition conseil et expertise, en finançant l'intervention d'un consultant compétent qui peut intervenir dans toutes les phases du projet : structuration, pilotage, partenariats, évaluation,...

L'aide est estimée en « jours-consultant ». Le curriculum vitae du professionnel pressenti par le porteur de projet doit être approuvé par la Fondation de France pour confirmer son financement.

Comment postuler ?

Les modalités de candidature sont disponibles sur le site www.fondationdefrance.org ainsi que dans les plaquettes de présentation des appels à projets concernés, signalés par **m+**

Pour en savoir plus

S'adresser à chaque chargé de programme.



Comment agir pour l'environnement ?

Votre projet, également bon pour la planète ! Toutes nos actions, nos façons de consommer, de produire ou de travailler ont des impacts, lorsqu'ils sont négatifs, doivent être pris en compte dans la conduite des projets. C'est pourquoi la Fondation de France souhaite donner les moyens aux porteurs de projets qu'elle soutient d'enclencher concrètement les démarches pour limiter les impacts négatifs de leurs actions. Encore faut-il savoir s'y prendre !

Dans cette perspective, la Fondation de France propose un complément de financement pour aider les porteurs de projets à évaluer les impacts environnementaux de la mise en œuvre de leur projet, bâtir un plan d'action avec des solutions alternatives et en évaluer les éléments financiers. Pour cela, un consultant spécialiste des enjeux qui seront abordés sera proposé aux porteurs de projet qui en font la demande afin d'adapter le plan d'action au plus près de leurs besoins et de manière réaliste.

Important : ne pourront être soutenus que les organismes qui auront bénéficié en 2019 d'une subvention dans le cadre de l'un ou l'autre des appels à projets de la Fondation de France.

La Fondation de France ne finance pas : les projets ne permettant pas une pratique hebdomadaire construite sur le long terme, les projets ne faisant pas apparaître d'approche concertée pluridisciplinaire, les projets à destination de personnes pratiquant déjà des activités physiques au sein de la structure, les événements ponctuels, les formations diplômantes et les formations individuelles, la compétition de haut niveau, les projets terminés au moment où interviendra le financement de la Fondation de France, les projets qui n'envisageraient pas la pérennité des actions, les projets sans recherche de co-financement, le fonctionnement de la structure, les projets d'investissement en matière d'infrastructures sportives (mais la Fondation de France pourra financer du matériel ou un équipement de taille modeste dans le cadre d'un projet précis) ; les demandes de financement de poste pour les collectivités locales ou territoriales.

Modalités de soutien

La Fondation de France privilégiera les projets pluriannuels.

Le porteur de projets ne peut pas adresser simultanément plusieurs demandes de subvention sur le même appel à projets.

Comment répondre ?

L'appel à projets Femmes et sport, vers un nouveau départ ! est ouvert du 16 octobre 2019 au 5 février 2020 à 17h. Le dossier de demande de subvention est téléchargeable sur fondationdefrance.org (rubrique *Trouver un financement*).

Attention, les candidatures s'effectuent exclusivement en ligne avant le 5 février 2020 à 17h.

Tout dossier adressé par voie postale ou par courriel sera refusé.

Les décisions seront uniquement communiquées par voie postale ou électronique.

Le circuit de financement d'un projet

1/ La présélection

Cette phase permet de vérifier l'éligibilité de votre projet. Toutes les candidatures transmises avant le 5 février 2020 à 17h seront étudiées par le Comité du programme Sport Santé Insertion. Seuls les projets présélectionnés à l'issue de cette phase feront l'objet d'une instruction par la Fondation de France.

2/ L'examen en Comité

Seuls les projets ayant fait l'objet d'une instruction par la Fondation de France seront examinés par le comité d'experts au mois de juin 2020.

Pour toute question, vous pouvez écrire à sport@fdf.org



Notre contribution aux Objectifs de développement durable

Afin de participer à l'effort collectif dans le cadre de l'Agenda 2030, la Fondation de France mesure désormais sa contribution aux Objectifs de développement durable (ODD) dans tous les projets qu'elle finance.

Lutter contre la pauvreté, améliorer la nutrition, promouvoir l'agriculture durable, assurer à tous une éducation de qualité, préserver et restaurer les écosystèmes terrestres, maritimes... Énoncés par l'ONU en 2015, les 17 Objectifs de développement durable, qui relèvent tous de l'intérêt général, sont au cœur des missions de la Fondation de France

Tout porteur de projet désirant déposer un projet dans le cadre de l'un des programmes de la Fondation de France se verra demander à quels ODD son projet contribue.

Il est possible de choisir quatre objectifs, un obligatoire et trois facultatifs.

Pour en savoir plus, rendez-vous sur fondationdefrance.org, rubrique Nous connaître / ODD : nos engagements.

À vos projets !

La Fondation de France finance des associations ou services collectifs, sélectionnés pour la qualité et la rigueur de leurs actions. Elle propose ses aides à travers des appels à projets dédiés à des thématiques précises. Les demandes de subventions, instruites à partir d'un dossier, sont examinées par un comité de professionnels spécialistes du domaine concerné. Il statue sur la destination et le montant des aides. La Fondation de France soutient en priorité des opérateurs de petite taille qui n'ont pas les moyens de collecter eux-mêmes les fonds nécessaires à la conduite de leurs projets.



Premier réseau de philanthropie en France, la Fondation de France et son réseau de 857 fondations abritées soutiennent chaque année près de 10 000 projets d'intérêt général qui répondent à cinq grands enjeux : aider les personnes vulnérables, favoriser la recherche et l'éducation, promouvoir la culture et la création, agir pour un environnement durable et développer la philanthropie. Indépendante et privée, la Fondation de France agit grâce à la générosité des donateurs et des testateurs.

40 avenue Hoche
75008 Paris
Tél. : 01 44 21 31 00
fondationdefrance.org

**Fondation
de
France**